

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le 6 novembre à 18h51, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Imann, EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Daniel FRÉRY, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Robert NATALE, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Jean RACINE, Christian RAYOT, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires.** Gisèle LAMARE et Emmanuel CHAMAGNE, **membres suppléants.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Thomas BIETRY, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Gilles COURGEY, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Fatima KHELIFI, Thierry MARCJAN, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Gilles PERRIN, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Virginie REY, Jean-Michel TALON et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Gilles COURGEY à Christian RAYOT, Vincent FRÉARD à Gisèle LAMARE, Fatima KHELIFI à Imann EL MOUSSAFER et Gilles PERRIN à Emmanuel CHAMAGNE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 20 octobre 2025	Le 21 octobre 2025	En exercice	50
		Présents	28
		Votants	32

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Florence PFHURTER est désignée.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2025-07-00 Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 25 septembre 2025

Rapporteur : Christian RAYOT

2025-07-00 Approbation du PV du 25.09.2025

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver le Procès-Verbal du Conseil communautaire du 25 septembre 2025.

Annexe : Procès-Verbal du 25 septembre 2025

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.	Le Président,
Et publication ou notification le JEUDI	13 NOV. 2025
Le Président, 	